



FLASH

Snia-Ipr

Bulletin des Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux

Engagés et exigeants

SOMMAIRE

- ✚ Éditorial
- ✚ Comptes rendus des audiences
- ✚ ICA 2017 : un succès à faire fructifier
- ✚ Organisation du syndicat
- ✚ Les retraités en 2017
- ✚ CSG : NON
- ✚ À la recherche de huit milliards
- ✚ Un travail au long cours
- ✚ Liste des délégués académiques
- ✚ Bulletin d'adhésion

Directeur de la publication :
Roger Keime

Rédacteurs en chef :
Christian Champendal
Danielle Kunemann
Alain Marie

Impression : **Centr'Imprim**
Rue Denis Papin – ZI La
Molière
36101 Issoudun Cedex

CCPAP : 0121S05659

5 numéros par an

Site web: <http://snia-ipr.fr/>

« Insultes, menaces,
relations avec les parents d'élèves,
sécurité à l'école... »

VOUS AVEZ LE DROIT DE SAVOIR

TOUTES LES RÉPONSES
EN VIDÉO SUR JURIECOLE.FR



Pour les ASL, la prévention est la première des protections

Tout savoir sur l'Offre Métiers de l'Éducation sur
www.autonome-solidarite.fr/adhesion et www.maif.fr

www.autonome-solidarite.fr

Autonome de Solidarité @Les_Autonomes



assureur militant

ÉDITORIAL

« Si l'art d'instruire ne prend pour fin que d'éclairer des génies, il faut en rire (...). Ceux qui sont sujets à perdre courage et à désespérer de leur esprit, c'est ceux-là qu'il faut aider. »

Propos du philosophe ALAIN

L'éditorial du FLASH 89 était placé sous la présentation dichotomique *chaud-froid, caniculaire-glacial*. La rentrée 2017 est sous les mêmes auspices ; nous évoluons dans un paysage politique explosé, qui n'en est encore probablement qu'au tout début de sa décantation.

Les différents articles de ce numéro 90 en rendent parfaitement compte : une analyse positive de la revalorisation substantielle de l'ICA. (plus de 200 euros nets mensuels) et ce dès septembre pour le plus grand nombre, audience prometteuse avec la nouvelle cheffe du service de l'encadrement le 26 septembre, audience de réel intérêt avec le Ministre, son directeur de cabinet et sa conseillère sociale le 28 septembre ... *contrebalancé (e)* par l'annonce d'un détestable mois d'octobre en Fonction publique qui conduit le SNIA-IPR à soutenir l'action lancée par les neuf fédérations de fonctionnaires le 10 octobre, journée où étaient prévus les échanges avec le Ministre chargé de la Fonction publique.



"Je veux pour vous (agents publics) plus de reconnaissance et davantage de perspectives de carrière. La reconnaissance, c'est d'abord une plus juste rémunération. J'augmenterai votre pouvoir d'achat, comme celui des salariés des entreprises : vous paierez moins de cotisations et votre salaire net sera augmenté d'autant".

Les propos d'Emmanuel MACRON se heurtent à la dure réalité des assertions de son ministre des comptes publics à la recherche de 8 milliards dès 2018, et de son premier ministre qui inscrit son action dans la logique de suppression de 120 000 emplois. Et je ne m'attarde pas sur les propos outranciers de Pierre GATTAZ attaquant de front les enseignants responsables du chômage de masse ! À ce sombre tableau, il convient de prendre en compte le non-respect annoncé du calendrier du protocole PPCR selon des modalités qui risquent d'être imposées bien plus que négociées.

La finalité de l'évaluation de l'enseignant n'est pas uniquement liée à l'évolution de carrière : préconisation n°56 du *conseil économique, social et environnemental*. C'est aussi la volonté d'accompagner et d'aider à une évolution professionnelle rendue possible par l'apport didactique de l'expert qu'est l'Inspecteur pédagogique régional. Ce n'est pas pour autant qu'il ne soit pas nécessaire de lever toutes les ambiguïtés qui accompagnent la mise en place du PPCR avec l'application SIAE au "démarrage chaotique" pour reprendre l'expression d'un collègue DA.

L'UNSA Éducation demande au Ministre le respect de la parole de l'État dans la mise en œuvre dès l'année scolaire en cours.

"L'Éducation est la colonne vertébrale de la République. Elle est relative à la fois au cœur et à l'esprit, et s'entend et des connaissances que l'on fait acquérir (*instruction*) et des directions morales que l'on donne aux sentiments." On en est loin avec la vision purement financière qui est à l'œuvre à Matignon & à Bercy (voire à l'Élysée).

Le congrès de Dijon a permis d'adopter une ligne sûre qui pose une ligne syndicale réformiste claire, ne passant pas son temps à varier en fonction de la conjoncture et du fond de l'air. Pour renforcer notre représentativité rue de Grenelle et dans les Académies, il faut du volontarisme car tout est question de travail de terrain, de contact direct avec nos collègues.

Deux échéances sont devant nous : les groupes techniques ministériels portant sur l'évolution de la profession au regard d'une réécriture de la circulaire sur nos missions de 2015 et les évolutions du baccalauréat à l'échéance 2021 avec des programmes de lycée rénovés, tâches menées avec la DGRH d'une part, la DGESCO d'autre part, en lien avec le Cabinet du Ministre, fort demandeur en la matière. La seconde est celle des élections générales de représentativité de la Fonction publique qui auront lieu dans un peu plus d'un an en décembre 2018.

Roger Keime, Ivry le 5 octobre 2017

**COMPTES RENDUS DES AUDIENCES****Compte rendu de l'audience accordée au SNIA-IPR par le Ministre de l'Éducation Nationale
Jean-Michel BLANQUER le 28 septembre 2017**

Pour le Ministère : Jean-Michel BLANQUER, Christophe KERRERO, directeur de cabinet, Isabelle BOURHIS conseillère sociale.

Pour le SNIA-IPR : Roger KEIME, secrétaire général, Marie MUSSET, secrétaire général adjointe et Alain MARIE, trésorier.

En propos liminaire, Jean-Michel BLANQUER dit sa satisfaction de recevoir les représentants d'un corps qui est au cœur du système éducatif. Il précise que l'école primaire est sa priorité, qu'il n'y a pas de porte à faux concernant la réforme du collège pour laquelle les IA-IPR ont été mobilisés. Il rappelle les enjeux des réformes à venir pour lesquelles rien n'est acté. Selon lui tout est ouvert dans une logique de concertation et de prise en compte des acteurs pour libérer les énergies. Il prône le respect de ce qui a été fait avant mais pas l'immobilisme. Il se dit prêt à entendre nos préoccupations catégorielles.

Le SNIA-IPR rappelle l'engagement qui a été celui des IA-IPR dans l'accompagnement de la réforme du collège, agissant au plus près des enseignants, et qui a reposé sur une loyauté sans faille, mais aussi sur la conviction que la réussite des élèves passait par de nécessaires changements dans les programmes comme dans les pratiques. À cet égard, le syndicat salue la décision, prise lors du conseil supérieur de l'éducation du 8 juin 2017 sur la proposition de l'UNSA, soutenue par le SNIA-IPR, de revenir sur le retrait pur et simple des EPI et de l'AP. Leur abandon aurait en effet signé le recul de l'interdisciplinarité, de la prise en compte de l'élève dans ses besoins particuliers, ainsi que de l'innovation.

Monsieur le ministre souligne son attachement à ces points et appelle de ses vœux une avancée équilibrée entre tradition et modernité dans tous les domaines, loin des querelles vaines ou stériles et compte tenu de l'histoire de notre École et des éclairages que d'autres pays peuvent donner à la mise en œuvre de la réussite de l'élève.

Le SNIA-IPR rappelle la teneur de l'engagement des IA-IPR auprès des professeurs et des établissements ainsi que la confiance mutuelle mise au service de la réussite de l'élève, qu'il s'agisse de l'accompagnement de la réforme, de l'expertise disciplinaire ou du pilotage académique. Le ministre évoque la réforme des inspections générales, en cours, et le projet, à plus long terme, d'une évolution de la « philosophie » de l'inspection actuellement menée par les IA-IPR : celle-ci prendra acte de la confiance que les professeurs ont dans un corps qui les connaît et qui les accompagne dans leur carrière. Dans ce contexte, il souhaite rappeler le rôle d'expertise disciplinaire de haut niveau des IA-IPR et leur implication essentielle dans la formation initiale et continue des professeurs, centrée sur la maîtrise disciplinaire et la réussite du parcours des élèves qui leur sont confiés.

Le ministre accorde également beaucoup d'importance au rôle des IA-IPR dans le contrôle et l'évaluation du système éducatif ainsi qu'à la capacité des inspecteurs à aider les établissements à concevoir leurs projets éducatifs. Le SNIA-IPR considère que le rôle d'accompagnement et de gestion des ressources humaines sera renforcé par la réforme de l'évaluation des enseignants qui se met en place dans le cadre du PPCR.

Le ministre s'interroge sur le grand corps d'encadrement et sur la nécessaire complémentarité entre corps d'inspection et de direction. Nous faisons part au ministre de notre intérêt pour participer à des groupes de travail indispensables pour préciser les contours d'un concept très flou. Nous lui réitérons notre opposition au corps unique d'inspection.



Roger KEIME présente à Jean-Michel BLANQUER nos revendications sur le plan catégoriel et nos objectifs d'accès à HEB3 en fin de classe normale et à l'HEC3 en fin de hors classe. Il insiste sur notre demande prioritaire de raccourcir à 4 ans les délais d'éligibilité pour accéder à la hors classe et à l'échelon spécial. Délai actuels (6 ans et 7 ans) qui sont particulièrement pénalisant pour fluidifier les parcours de carrière et valoriser la fonction d'IA-IPR. Nos demandes rencontrent l'écoute attentive du ministre.

En fin d'audience, nous émettons le souhait d'une rencontre directe du ministre avec les IA-IPR lors d'une journée nationale. Cette proposition requiert l'attention du ministre ; elle pourrait être programmée en décembre / janvier si les conditions matérielles et financières sont réunies.

L'entrevue d'une durée d'une heure, en présence du directeur de cabinet et de la conseillère sociale, s'est prolongée d'un temps égal avec la conseillère sociale au cours duquel nous avons pu aborder ou approfondir d'autres dossiers.

Concernant la réforme du collège, nous avons interrogé Isabelle BOURHIS sur les épreuves du DNB, qui seraient amendées à la prochaine session. La conseillère a précisé que les ajustements iraient dans le sens de la prise en compte d'améliorations concernant le déroulement de l'épreuve et l'assouplissement des points de convergences entre certaines disciplines. Nous avons rappelé l'implication forte des IA-IPR dans le suivi du diplôme et la nécessité pour les professeurs de pouvoir organiser très rapidement des entraînements au DNB conformes à l'examen.

Pour la réforme à venir du baccalauréat, nous avons demandé à être associés à la réflexion dans la continuité du bilan piloté par la DGESCO au cours de l'année scolaire 2016-2017 qui a réuni à plusieurs reprises les organisations syndicales. Nous avons fait part de notre souhait que la réforme de l'enseignement professionnel soit intégrée à la réflexion globale sur la réforme du baccalauréat.

Sur le dossier du PPCR, le SNIA-IPR a informé la conseillère des difficultés rencontrées sur le terrain pour mettre en place les rendez-vous de carrière au regard du déploiement très long de SIAE. Dans la plupart des académies, les entretiens d'évaluation ne pourront débuter au mieux qu'après les vacances de la Toussaint. Prenant appui sur ce dossier, nous avons rappelé que les créations de postes, en lien avec la montée en charge du PPCR, devaient s'inscrire dans une logique pluriannuelle et se poursuivre à la rentrée 2018.

Pour le volet financier du PPCR la conseillère nous a précisé que les arbitrages allaient être rendus le 10 octobre lors du rendez-vous salarial. Nous avons alors informé la conseillère que le SNIA-IPR soutenait le mouvement d'action lancé par l'UNSA éducation.

Cette audience d'une durée totale de 2 heures a permis un échange constructif avec un ministre très à l'écoute. Plusieurs points de vigilance sont à dégager ; nous veillerons à ce que, les mois à venir, des pistes d'évolution aillent dans le sens des demandes syndicales formalisées dans les mandats de Congrès.

Marie Musset – Roger Keime – Alain Marie

Compte-rendu de l'audience du 26 septembre 2017 à la DGRH

Cette audience fait suite à une demande du SNIA-IPR qui a souhaité rencontrer Madame LE GLEUT qui succède à Pierre MOYA.

Notre intention est de présenter notre organisation à la cheffe du service de l'encadrement ainsi que les problématiques liées à l'exercice des missions des IA-IPR, de lui faire part des modalités de travail collaboratives qui se sont installées lors de la précédente mandature avec les services de la DGRH et de recueillir des précisions sur plusieurs thématiques.



Participants :

Pour la DGRH : Valérie LE GLEUT, cheffe du service de l'encadrement, Martine GAUTHIER, sous directrice de la gestion des carrières des personnels d'encadrement.

Pour le SNIA-IPR : Roger KEIME, secrétaire général, Alain MARIE, trésorier.

En propos liminaires, Roger KEIME présente le SNIA-IPR, sa situation majoritaire à la CAPN, ses valeurs réformistes partagées avec la fédération UNSA. Il met en exergue la force du réseau des délégués académiques et le rôle prépondérant qu'ils tiennent auprès des collègues en académie mais aussi près des recteurs et des secrétaires généraux.

Madame LE GLEUT nous fait part de son attachement à un dialogue social de qualité et nous dit toute l'importance qu'elle accorde aux organisations syndicales ; légitimes de par leur représentativité électorale mais également de par leur connaissance du terrain qui est essentielle pour faire connaître à la DGRH la réalité de l'exercice des missions des IA-IPR en académie.

Nous avons rappelé que la circulaire du 12 décembre 2015 était le fruit d'une collaboration de la DGRH avec les organisations syndicales des inspecteurs. Elle marque une évolution claire vers les missions d'accompagnement et d'évaluation qui sont en cohérence avec la mise en œuvre du volet évaluation du PPCR des enseignants.

En ce qui concerne le PPCR, nous lui avons fait état du retour des académies sur le lent déploiement de SIAE qui va restreindre de manière forte le temps consacré à l'évaluation des professeurs pour l'année 2017-2018. Dans la plupart des académies, les entretiens d'évaluation ne pourront débuter au mieux qu'après les vacances de la Toussaint. Prenant appui sur ce dossier, nous avons rappelé que les créations de postes, en lien avec la montée en charge du PPCR, devaient s'inscrire dans une logique pluriannuelle et se poursuivre à la rentrée 2018.

Nous avons abordé le dossier relatif aux conditions de travail à partir de l'enquête conduite par le SNIA-IPR. Nous avons fait part de notre vigilance sur ce dossier en exprimant nos inquiétudes quant au nombre croissant de collègues en situation de stress au travail. Madame LE GLEUT avait en responsabilité ce dossier dans sa précédente fonction au ministère des armées (notamment dans le cadre de la sécurité et la santé au travail). Elle sera particulièrement attentive aux conditions de travail des collègues et à la prévention des risques psychosociaux.

Au plan catégoriel, nous avons présenté notre plateforme revendicative arrêtée lors du congrès de Dijon. Nous avons réitéré notre opposition au corps unique et nos interrogations sur le « grand corps d'encadrement ». Sur cette thématique, Madame la cheffe de service fait observer que les métiers de l'encadrement sont divers et que les confondre semble complexe. Elle prône la mise en avant de parcours de carrière et souhaite impulser une démarche proactive permettant de promouvoir les métiers de l'encadrement.

Prenant appui sur cette notion de parcours de carrière, nous avons rappelé nos revendications sur le plan catégoriel : accès à HEB3 en fin de classe normale et à l'HEC3 en fin de hors classe. Nous avons insisté sur l'impérieuse nécessité de raccourcir à 4 ans le délai d'éligibilité pour accéder à la hors classe et à l'échelon spécial. Délai actuels (6 ans et 7 ans) qui sont particulièrement pénalisant pour fluidifier les parcours de carrière et valoriser la fonction d'IA-IPR.

À l'écoute de nos demandes relatives à des situations particulières de collègues nouvellement nommés, Madame la cheffe de service expose sa ligne de conduite axée sur le respect des décisions prises en CAPN en renforçant le dialogue avec les organisations syndicales à l'occasion de groupes de travail bilatéraux en phase préparatoire à la tenue des CAPN.

Nous avons remercié Madame LE GLEUT et Madame GAUTHIER pour leur disponibilité et pour ce temps d'échange de près d'une heure et demie très constructif.

Roger KEIME – Alain MARIE



L'ICA : UN SUCCÈS A FAIRE FRUCTIFIER

Il convient de s'assurer dans chaque rectorat que cette avancée de **plus de 200€ nets par mois** pour chacun soit effective au plus tôt.

Certains s'étaient gaussés de notre naïveté lors des dures négociations commencées dès 2011 pour une revalorisation de l'ICA (Ministère Chatel puis Peillon). Lorsqu'à la proposition faite à hauteur de 10% de revalorisation au 1^{er} janvier 2017 par le Cabinet à l'été 2016, nous avons opposé 30% au 1^{er} septembre 2017 pour un coût identique au budget de l'État (12 mois à 10% équivaut à 4 mois à 30%), que n'avons-nous entendu !

L'arrêté du 5 mai 2017 était une première réponse positive prolongeant l'engagement du Directeur de Cabinet le 27 novembre, réitéré le 23 mars. La circulaire DGRH/DAF du 24 juillet concluait en notre sens pour une application dans les nomenclatures paye de SIRHEN et dans l'application PAY de la DGFP.

Une deuxième étape sera de rendre le plus transparent possible les choix du recteur quant aux modulations mises en œuvre dans l'empan 100/137,5, en veillant à ce que tout collègue perçoive au moins 115% du taux de référence, soit mensuellement **1001,46€**.

FICHE TECHNIQUE

- **Taux de base**

C'est le taux annuel de référence établi dans l'arrêté du 23 décembre 2006 porté à son niveau actuel dans l'arrêté du 5 mai 2017.

1 janvier 2009	7254, 74 € / an	609€/ mois	
1 janvier 2010	8000€ / an	666,66€/ mois	Augmentation de 10,27%
1 septembre 2017	10450€ / an	870,83€ / mois	Augmentation de 30,50%

- **Étude DGRH de mai 2016**

Le périmètre de l'étude concerne les 1051 IPR et 684 IEN second degré en poste en 2015.

Le taux de modulation moyen versé aux IA-IPR était de 119,59%, soit 9567,20€/ an.

L'évolution de 2015 par rapport à 2012 était une progression de 2,40% (116,79 → 119,59).

Distribution du taux de modulation de la base au plafond (137,5%) :

100 à 106%	0 titulaire	120 à 125 %	32%
106 à 115 %	20%	≥ 125%	19%
115 à 120 %	29%	Dont le plafond	4,7%

- **Conséquences syndicales**

La demande d'un versement à la majorité des IA-IPR du taux moyen de 118,75% est adaptée, 12409€/an soit 1034€ bruts/mois. N'oublions pas que c'est l'ICA qui est à la base du calcul de notre retraite additionnelle (cf. Flash 86 : article RAFFP).



ORGANISATION DU SYNDICAT

Suite aux départs en retraite de Michel Gramain et Bernard Lehalle à cette rentrée, plusieurs modifications sont proposées. Certains collègues deviennent des membres associés. Il s'agit de collègues qui s'étaient présentés lors des dernières élections.

Christian Champendal et Marie Musset deviennent secrétaires généraux adjoints avec des missions élargies. Christian vers l'UNSA Education et Marie au plan pédagogique du syndicat.

Mohamed Darmame, muté à cette rentrée à Paris, est chargé de la gestion du site et de la communication à la suite de Bernard Lehalle.

Dominique Tolle, DA de Besançon va assister Alain Marie dans son rôle de Trésorier, lorsque celui-ci prendra la suite de Roger Keime en cours d'année civile 2018.

Par ailleurs, deux collègues quittent le territoire métropolitain pour rejoindre, l'une la Martinique à cette rentrée, l'autre la Mauritanie au 1^{er} octobre. Nadja Isaac et Frédérique Hannequin, étant en poste Hors métropole, sont sollicitées pour être des relais du syndicat dans le cadre de la Fédération Unsa Éducation.

Nadja, devient membre de la Commission nationale Unsa Éducation Hors de France. Frédérique (en poste à la Martinique) jouera un rôle de relais auprès des syndiqués du SNIA IPR exerçant dans les DROM.

Michel Gramain, aux côtés de Danielle Kunemann sera co-responsable des Retraités

Les modifications proposées sont validées à l'unanimité le 22 septembre

LES COLLÈGUES RETRAITÉS 2017

Nom d'usage	Prénom	Discipline	Académies
BARTOLINI	Michèle	Arts Plastiques	Montpellier
BECKER	Gérard	Arts Appliqués	Rennes
BESSAGNET	Annie	Anglais	Versailles
BLONDEEL	Françoise	Établissements Et Vie Scolaire	Lille
BONNET	Jean-Claude	Économie Gestion	La Réunion
BOUILLON	Didier	Établissements Et Vie Scolaire	Dijon
BOULAY	François	Établissements Et Vie Scolaire	Orléans-Tours
BOURGOIN	Claire	Arts Appliqués	Dijon
BRIAND	Jacques	Établissements Et Vie Scolaire	Toulouse
BRISON	Jean-Louis	Établissements Et Vie Scolaire	Hors académie
CHERITEL	Jacques	Établissements Et Vie Scolaire	Créteil
CLAUX	Bernard	Établissements Et Vie Scolaire	Créteil
COLLET	Marie-Paule	Economie-Gestion	Guyane
CONGE	Eric	Mathématiques	Toulouse
COURTEILLE	Patrick	STI Secteur Industriel	Rouen
DE BACKER	Danielle	Allemand	Nantes



Nom d'usage	Prénom	Discipline	Académies
DEMOUGEOT	Patrick	Svt	Nice
DUCHAINÉ	Jean	Établissements Et Vie Scolaire	Hors académie
DUPRE	Régis	Éducation Physique Et Sportive	Lyon
ELOIRE	Jean-Michel	Éducation Musicale	Lille
FONTAINE	Jean-François	Anglais	Paris
GANTE	Frédéric	Établissements Et Vie Scolaire	Créteil
GIBERT	Joël	Établissements Et Vie Scolaire	Lyon
GOMEZ	Françoise	Lettres	Paris
GOUGA	Rose-Marie	Espagnol	Clermont-Ferrand
GOURSAUD	Alain	Physique-Chimie	Orléans-Tours
GRAMAIN	Michel	Lettres	Nantes
GUILLEZ	Eric	Établissements Et Vie Scolaire	Reims
GUYOT	Yves	STI Secteur Industriel	Grenoble
HABERT	Pascal	Physique Chimie	Aix-Marseille
HAZARD-TOURILLON	Anne-Marie	Histoire Géographie	Créteil
JACQUIN	Martine	Mathématiques	Grenoble
JAILLET	Michelle	Anglais	Lyon
JEANDROT	Régine	Éducation Physique Et Sportive	Nancy-Metz
LACAN	François	Lettres	Caen
LAFON	Gérard	Physique-Chimie	Toulouse
LAHAYE	Didier	Economie-Gestion	Aix-Marseille
LAMACQ	Alain	Sciences Et Techniques Industrielles	Reims
LANFUMEZ	Michel	Economie-Gestion	Besançon
LARROSA	Juliette	Anglais	Paris
LEAL	Jocelyne	Lettres	rennes
LEHALLE	Bernard	Sciences Et Techniques Industrielles	Nancy-Metz
MACRON	René	Établissements Et Vie Scolaire	Versailles
MADIER	Jacques	Sciences Et Techniques Industrielles	Versailles
MAGINOT	Michel	Histoire Géographie	Montpellier
MANESSE-IGLESIAS	Catherine	Espagnol	Paris
MARCACCI	Sylvain	Sciences Et Techniques Industrielles	Nice
MARCHAL	Jean-Marc	Établissements Et Vie Scolaire	Nancy-Metz
MARCHOU	Patrice	Physiques-Chimie	Toulouse
MILLET	Dominique	Arts Plastiques	Rennes
MOGUEN	Christine	Anglais	Orléans-Tours
MOULIN	Christine	Allemand	Paris
MUNCK	Françoise	Mathématiques	Nantes
NADIN-MARANDET	Catherine	Russe	Paris



Nom d'usage	Prénom	Discipline	Académies
OCTAVE	Liliane	Établissements Et Vie Scolaire	Nice
OCTOR	Raymond	Établissements Et Vie Scolaire	Mayotte
OSTERMEIER	Jean-Jacques	STI Secteur Industriel	Strasbourg
PONS	Elise	Eps	Créteil
POUX	Gérard	Établissements Et Vie Scolaire	Clermont-Ferrand
REVELEN	Thierry	Établissements Et Vie Scolaire	Hors académie
ROUX	Martine	Anglais	Montpellier
RUIZ	Marie-Claire	Histoire Géographie	Reims
SAPET REVERDY	Christine	Établissements Et Vie Scolaire	Lyon
SAURET	Philippe	Établissements Et Vie Scolaire	Lyon
STRUGAREK	Jean-Luc	Administration Et Vie Scolaire	Nancy-Metz
TENEZE	Patrick	Établissements Et Vie Scolaire	Limoges
TORRES-SPARTALIS	Catherine	Allemand	Versailles
VARINOIS	Dominique	Histoire Géographie	Bordeaux
WALCZAK	Sylvie	Éducation Musicale	Bordeaux
ZIER	Bernard	Établissements Et Vie Scolaire	Rouen

Nous souhaitons à nos collègues, une bonne et heureuse retraite après une vie professionnelle bien remplie dans les diverses fonctions exercées dont celle d'IA-IPR.

IRMA

Le Bureau National du SNIA-IPR réuni le 22 septembre, s'associe à l'élan de solidarité en faveur des Antilles à la suite du passage de l'Ouragan IRMA et décide de l'octroi d'un don de 1000€ en faveur des établissements scolaires. Notre collègue DA de la Guadeloupe, Julien Cozéma, suit sur place le dossier et assure notre collègue résidant à Saint Martin du plein et entier soutien syndical.

Tous nos encouragements à nos collègues et tous les habitants de ces départements et régions d'Outre-Mer.

CARNET

Nadine PINSART, IA-IPR de Lettres, nous a quitté en juillet 2017 et n'a pas effectué la rentrée avec nous. Nous aurions tous préféré qu'elle nous manque autrement que comme cela. Nous n'avons que de la tristesse et une impression d'injustice.

Une exigence l'animait : aider les professeurs à mieux enseigner, pour aider les élèves à s'accomplir. Dans cette mission, elle montrait sa grande intelligence et sa culture. Elle puisait dans une énergie qui semblait intarissable. Elle communiquait son humanisme, son énergie, son goût de la vie, et les professeurs lui savaient gré de rendre si vivant l'exercice de ses fonctions. Tous lui reconnaissaient une autorité incontestable : elle était l'une des mémoires de notre collège d'inspecteurs, elle détenait l'expérience de notre discipline et, plus largement, d'une vie riche.

Gardons le souvenir de Nadine et des moments que nous avons eus la chance de partager avec elle.

Le SNIA-IPR présente toutes ses condoléances à sa famille et à ses proches.



AUGMENTATION DE LA CSG POUR LES ACTIFS ET LES RETRAITÉS : **NON**

Le transfert des cotisations salariales de l'assurance maladie et l'assurance chômage sur la Contribution Sociale Généralisée (CSG) devrait être effectif le 1^{er} janvier 2018. Notre organisation syndicale n'est pas opposée, par principe, à un tel transfert de cotisations, l'assiette de la CSG étant plus large, donc plus équitable.

Cette mesure concernera tous les retraités assujettis aujourd'hui à un taux de 6,6% qui passerait à 8,3%, soit une augmentation de 1,7%. Pour les retraités dont le revenu fiscal de référence est supérieur à 14 375€ (pour une part fiscale), ce qui est le cas de tous les IA-IPR, leur pouvoir d'achat serait amputé de 1,7%.

Nous défendons avant tout la place des retraités dans la société et restons solidaires du monde du travail. *Ils jouent un rôle important par leur investissement, leur statut de citoyen, leur place de consommateurs.* Ils sont le plus souvent acteurs du lien social comme aidants familiaux et/ou bénévoles associatifs ou simplement dans la vie citoyenne et contribuent à la solidarité entre les générations. Il ne faut pas oublier que les retraités ont déjà largement contribué ces dernières années aux efforts de solidarité : mesures fiscales, suppression 1/2 part, suppression de l'exonération des majorations familiales.

Il apparaît injuste que seule une partie de la population ait à subir une diminution de son pouvoir d'achat, surtout pour financer une assurance qui deviendrait universelle. En outre, les pensions des retraités sont aujourd'hui indexées sur l'indice des prix à la consommation, ce qui n'est pas une méthode satisfaisante pour le maintien du pouvoir d'achat des retraités en rapport avec l'évolution du niveau de vie des citoyens (voir rapport COR). Avec ce système, chaque année, ils perdent près de 1% par rapport au salaire des actifs (salaire mensuel de base), qui progresse plus vite que l'inflation.

L'UNSA Retraités revendique :

- ✓ Que la revalorisation des pensions tienne compte, à la fois, de l'évolution des prix et de l'évolution du salaire annuel moyen.
- ✓ Qu'il n'y ait plus de petites pensions inférieures au SMIC pour une carrière complète.
- ✓ Que les pensions soient revalorisées au 1^{er} avril et non au 1^{er} octobre 2018.
- ✓ Que le pouvoir d'achat des retraités ne soit pas à nouveau amputé par cette hausse de 1,7% de la CSG, mais que cette hausse soit totalement compensée, comme pour les actifs.

LES RETRAITÉS NE SONT PAS DES NANTIS

Qui sont les nouveaux retraités ?

- 653 00 nouveaux retraités dont 606 000 vivent en France
- Pension brute moyenne des nouveaux retraités : 1 373€
- Âge moyen de départ à la retraite : 61,7 ans

Décote :

- 13,2% des nouveaux retraités de la Fonction Publique d'État

Surcote :

- 30,6% nouveaux retraités de la Fonction Publique d'État.

À LA RECHERCHE DE HUIT MILLIARDS

Pour atteindre l'objectif budgétaire 2017 de 2,8% de déficit, le premier ministre a demandé à Gérald Darmanin de prendre appui sur les recommandations de la Cour des Comptes. Toute une série de mesures sont recensées à hauteur de **10,3** milliards d'euros.

1- Déjà évoquées dans le passé :

- 0,9 M : montant de l'indemnité de résidence
- 1,5 M : suppression du supplément familial de traitement
- 2,2 M : disparition des majorations et indemnités d'Outremer

Soit : **4,6 M**

2- Vieilles recettes de la RGPP :

- 0,4 M : rétablissement du jour de carence de la Fonction Publique
- 0,9 M : augmentation du temps de travail de 1%
- 0,6 M : non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite dans la Fonction Publique
- 1,8 M : non remplacement d'un fonctionnaire sur trois partant à la retraite dans la Fonction Publique territoriale et hospitalière.

Soit : **3,7 M**

3- Gel du point d'indice :

2 M : gel pour les trois versants de la Fonction Publique, alors que nous avons obtenu 1,2% (0,6+0,6) en 2016/2017 après huit années de gel !

La Fonction Publique ne serait-elle qu'une variable d'ajustement budgétaire ? Ces 10,3M correspondent exactement à l'actif géré par le fonds d'investissement Tikehan Capital, employeur de François Fillon !

Le contexte est grave car, à cela, s'ajoutent la non-compensation de la baisse de 1,7% de la CSG (68€ par mois pour un salaire de 4 000€ ; 51 € pour 3 000€). Le 13 septembre ont été présentées aux fédérations par le ministre, les modalités suivantes :

- Suppression de la contribution de solidarité
- Création d'une indemnité pour compenser la baisse de rémunération résultant de la hausse de la CSG, dispositif complexe et incompréhensible, excluant l'ICA pour les inspecteurs, les astreintes et heures supplémentaires, les indemnités de sujétion horaire, etc. Véritable usine à gaz.

N'oublions pas la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires (c'était 150 000 pendant la campagne présidentielle), et le possible report du calendrier de mise en œuvre du PPCR des enseignants annoncé par le Cabinet du MEN.

Il n'est pas acceptable que nous perdions du pouvoir d'achat dès janvier 2018. N'oublions pas la hausse des cotisations de 0,27% actée dans un plan pluriannuel.

C'est pour cela que nous appelons à l'action le mardi 10 octobre (voir sur le site le lien avec l'appel unanime des 9 fédérations de fonctionnaires).

Roger Keime, Dominique Chassagne, secrétaire national A&I, chargé de la fonction publique.

OCDE 2017 : UN TRAVAIL AU LONG COURS

Regards sur l'éducation est une publication annuelle par l'OCDE de données sur l'éducation des 35 pays membres, de partenaires – Brésil et Fédération de Russie –, ainsi que d'autres partenaires du G20 ou en accession à l'OCDE – Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Chine, Colombie, Costa Rica, Inde, Indonésie et Lituanie.

L'édition 2017 rappelle les écarts d'un **système éducatif français** inégalitaire : employabilité et revenus des jeunes par niveau et domaine de diplôme ; différentiels hommes-femmes, d'origine sociale ; activité professionnelle et formation continue ; dépenses d'éducation par niveau d'enseignement ; taux d'encadrement-taille des classes ; temps d'instruction, poids des disciplines ; évolution des salaires à tous niveaux d'enseignement et de qualification

Comparatif international d'indicateurs stables des contextes d'apprentissage de tous les apprenants, il présente aussi les parcours de formation au long de la vie et les conditions de réussite.

L'**OCDE** a notamment fustigé le revirement sur les rythmes scolaires, effectué sur des « critères budgétaires ».

Lire, écrire, compter, respecter autrui ne constituent pas selon l'organisation un levier pour améliorer les résultats scolaires en France.

L'accent doit être mis sur la « **formation** pour enseigner à des classes de 12 élèves », les méthodes pédagogiques et la « **collaboration** » entre **enseignants** au collège.

Notre analyse

Le déterminisme de notre système éducatif est confirmé sous ses multiples aspects.

L'analyse des données publiées questionne des réorientations de l'actuelle gouvernance.

Volte-face et atermoiements risquent de freiner l'élan d'une refondation de l'école, saluée par l'OCDE dès 2015.

Le travail engagé depuis doit être poursuivi en gardant un cap stable, dans le temps nécessaire à la sérénité pédagogique.

L'UNSA Education revendique de continuer le travail dans la cohérence et la persévérance.



REFERENCES

- OCDE (2017), *Regards sur l'éducation 2017 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE. <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2017-fr>
- OCDE (2016), *Regards sur l'éducation 2016 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE. <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2016-fr>
- PISA 2015 : Les résultats pour la France- note OCDE <http://www.oecd.org/pisa/PISA-2015-France-FRA.pdf>
- « *PISA, ne pas se tromper de cible, et amplifier la Refondation* » : communiqué UNSA Éducation du 06/12/2016 <http://www.unsa-education.com/spip.php?article2663>

Publication Unsa-éducation: « Questions d'éduc. » : <http://www.unsa-education.com/spip.php?article105#>


LISTE DES DÉLÉGUÉS ACADÉMIQUES

ACADÉMIE	Prénom	Nom	Fonction	Adresse courriel
AIX-MARSEILLE	Isabelle	LIEVELOO	DA	isabelle.lieveloo@ac-aix-marseille.fr
AMIENS	Fabrice	BROWET	DA	fabrice.browet@ac-amiens.fr
BESANCON	Jean-Luc	BERTOLIN	DA	jean-luc.bertolin@ac-besancon.fr
BORDEAUX	Philippe	JANVIER	DA-BN	philippe.janvier@ac-bordeaux.fr
CAEN	Jean-Joël	TEIXEIRA	DA	jean-joel.teixeira@ac-caen.fr
CLERMONT	En attente		DA	
CORSE	Dominique	ORSONI	DA	dominique.orsoni@ac-corse.fr
CRETEIL	Olivier	DELMAS	DA	olivier.delmas@ac-creteil.fr
DIJON	Paul	GERMAIN	DA	paul.germain@ac-dijon.fr
ESENESR	Franck	LUCHEZ	DA - BN	franck.luchez@ac-toulouse.fr
GRENOBLE	Christian	CHAMPENDAL	CAPN - DA -BN	christian.champendal@ac-grenoble.fr
GUADELOUPE	Julien	COZEMA	DA	julien.cozema@orange.fr
GUYANE	Alex	BICEP	DA	alex.bicep@ac-guyane.fr
LILLE	Stéphane	HENRY	DA	stephane.henry@ac-lille.fr
LIMOGES	Régis	RIGAUD	DA	regis.rigaud@ac-limoges.fr
LYON	Vincent	CAMET	DA	vincent.camet@ac-lyon.fr
MARTINIQUE	Frédérique	HANNEQUIN	DA-BN	frannequin@gmail.com
MAYOTTE	Catherine	IBANEZ	DA	catherine.ibanez@ac-mayotte.fr
MONTPELLIER	Jean-Pierre	DELORME	DA	jpdelorme@ac-montpellier.fr
NANCY-METZ	Marianne	WOJCIK	DA	marianne.wojcik@ac-nancy-metz.fr
NANTES	Martine	HUSSON	DA	Martine.Husson@ac-nantes.fr
NICE	Jean-Baptiste	REBIERE	DA	Jean-Baptiste.Rebiere@ac-nice.fr
NOUVELLE CALEDONIE	Laurent	CHARDON	DA	laurent.chardon@ac-noumea.nc
ORLEANS TOURS	François	SAILLARD	CAPN - DA	francois.saillard@ac-orleans-tours.fr
PARIS	Pascale	HERTU	DA	pascale.hertu@ac-paris.fr
POITIERS	Joël	MICHELIN	DA	joel.michelin@ac-poitiers.fr
POLYNESIE	Daniel	CHEVALIER	DA	Daniel.Chevalier@ac-polynesie.pf
REIMS	Alain	MARIE	BN - CAPN - DA	alain-marie@wanadoo.fr
RENNES	Gilles	PATRY	DA	gilles.patry@ac-rennes.fr
RETRAITES	Danielle	KUNEMANN	BN	d.kunemann@orange.fr
REUNION	Fernand	MARCHITTO	DA	fernand.marchitto@wanadoo.fr
ROUEN	Jean-Philippe	FOURNOU	DA	jean-philippe.fournou@ac-rouen.fr
STRASBOURG	Dominique	SASSI	DA	dominique.sassi@ac-strasbourg.fr
TOULOUSE	Jean-Philippe	FONS	DA	jeanphilippe.fons@gmail.com
VERSAILLES	Marion	BEILLARD	DA	Marion.Beillard@ac-versailles.fr



Rejoignez le SNIA-IPR

BULLETIN D'ADHÉSION au SNIA-IPR 2017-20187

Destinataire : votre délégué/correspondant académique pour envoi groupé au trésorier national, (bulletins et cotisations) Alain MARIE

à défaut, à l'attention du trésorier national : Alain MARIE. – 3 place Jean Anouilh - 10440 - LA RIVIERE DE CORPS

Adhérent : Je soussigné(e) : (1) Mme / M.

NOM et Prénom :

IA-IPR de (spécialité/discipline) :

ACADÉMIE :

Adhère / Renouvelle mon adhésion au SNIA-IPR.

Votre cotisation (2) : montant fixé par le conseil syndical du 18 mars 2016

- Membre actif hors classe, je verse la somme de 100,00 € (coût 34.00 € avec réduction fiscale)**
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, renouvellement de cotisation), je verse la somme de 80,00 € (coût 27.00 € avec réduction fiscale)**
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, première adhésion), je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00 € avec réduction fiscale)**
- Stagiaire, je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00 € avec réduction fiscale)**
- Membre retraité, je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00€ avec réduction fiscale), envoi à Danielle KUNEMANN : 54, boulevard Aristide BRIAND 91600 SAVIGNY/ORGE**
- Membre bienfaiteur, je verse la somme (libre) de**

Votre chèque : à l'ordre de : **SNIA-IPR** à remettre à votre Délégué Académique avec la fiche d'adhésion complétée et signée (ou téléchargée sur le site)

Vos coordonnées personnelles :

mon adresse personnelle :

.....

mon n° de tél. personnel :

mon n° portable :

mon adresse électronique :

(1) Je souhaite / ne souhaite pas que l'ensemble de ces données figurent dans l'annuaire mis en ligne par le SNIA-IPR.

Date et signature :

Adhésion en ligne : [http://snia-ipr.fr/ rubrique «formulaires»](http://snia-ipr.fr/rubrique%20formulaires)

(1) Rayer la mention inutile.

(2) Cocher la case correspondant à votre situation

Rejoignez une banque différente !

Créée par et pour les enseignants, la CASDEN est aujourd'hui la banque coopérative de toute la Fonction publique.

La CASDEN place ses valeurs d'écoute, de confiance et de proximité au cœur de son activité.

Du 3 novembre 2016 au 3 février 2017, la CASDEN vient à la rencontre des personnels de l'Éducation directement dans leurs établissements pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets et leur présenter son système alternatif et solidaire d'épargne et de financement⁽¹⁾.



Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifier vos capacités de remboursement avant de vous engager.



L'offre CASDEN est disponible
dans les Délégations Départementales CASDEN
et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous également sur casden.fr et sur l'application mobile CASDEN.

Suivez-nous sur

(1) Offre soumise à conditions, sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'organisme prêteur, la CASDEN Banque Populaire. Pour les crédits à la consommation, l'emprunteur dispose du délai légal de rétractation. Pour le financement d'une opération relevant des articles L313-1 et suivants du code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter l'offre de prêt. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.



CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique